

Certification NF046

Organisme de certification :
AFNOR CERTIFICATION
11 rue Francis de Pressencé
93571 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex
www.marque-nf.com



Produits soumis à la marque NF :

○ Briques « P » perforations horizontales :

Les caractéristiques certifiées par la marque NF Briques de terre cuite sont l'aspect, les caractéristiques dimensionnelles, la masse volumique apparente sèche, l'éclatement, la dilatation due à l'humidité, la résistance aux chocs durs, la résistance à l'arrachement de la brique, la durabilité (résistance au gel).

Pour les produits hors planelles : la résistance à la compression.

○ Briques « P » perforations verticales :

Les caractéristiques certifiées par la marque NF Briques de terre cuite sont les caractéristiques dimensionnelles, la masse volumique apparente sèche, l'éclatement, la dilatation due à l'humidité, la résistance à la compression, la résistance aux chocs durs, la résistance à l'arrachement de la brique, la durabilité (résistance au gel).

Pour les briques à bancher : la résistance à la traction des entretoises.

Produits soumis à la marque NF Th :

Pour ces produits, est également certifiée par la marque NF Briques de terre cuite, la caractéristique thermique du modèle. La valeur de résistance thermique du mur associant le modèle certifié est validée sur la base d'un calcul

Produits soumis à la marque NF S:

Pour ces produits, est également certifiée par la marque NF Briques de terre cuite, l'aptitude à l'emploi pour les bâtiments soumis aux exigences parasismiques.

Organisme certificateur : AFNOR Certification :

11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00

Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61

Secrétariat Technique : CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97

Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF
NF - BRIQUES DE TERRE CUITE
 DECISION du 21/01/1976
 RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE
 n° 12 . 53 du 02/09/2020

La Société : BOUYER LEROUX

L'ETABLIERE

49280 LA SEGUINIÈRE

usine de : GIRONDE SUR DROPT

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 771-1+A1 : 2015 sur les produits suivants, dans les conditions fixées par le Référentiel de Certification de la marque NF 046 :

Groupe	Caractéristiques mécaniques		Référence commerciale	Ligne de fabrication (si nécessaire)	Date d'admission à la marque NF	Date d'admission à l'option Thermique	Date d'admission à l'option Sismique
	Classification	f _b (MPa)					
P	RC 28	3,8	Brique Creuse 500x100x200 8 trous	U5 et U7	03/05/1988	-	-
P	RC 28	3,2	Brique Creuse 500x200x200 12 trous à gorge	U5 et U7	03/05/1988	-	-
P	RC 40	5,0	Brique Creuse 500x150x200	U5 et U7	03/05/1988	-	-
P	RC 40	5,0	Brique Creuse 500x200x265 16 trous à gorge	U5 et U7	03/05/1988	-	-
P	RC 70	8,8	OPTIBRIC PV 560x200x274	U5	06/07/2006	07/11/2006	-
P	RC 70	8,8	OPTIBRIC PV3+ 560x200x274	U5 et U7	15/04/2008	15/04/2008	02/11/2015
P	RC 70	8,8	OPTIBRIC PV4G 560x200x274	U5 et U7	10/09/2010	10/09/2010	02/11/2015
P	RC 70	8,8	OPTIBRIC PV Th 1.2	U5 et U7	18/01/2016	18/01/2016	-
P	RC 80	9,0	Monomur 30 270x300x219	U5	23/01/2004	24/09/2008	-
P	RC 80	9,0	Monomur 37,5 275x375x219	U5	23/01/2004	24/09/2008	-
P	RC 90	11,3	URBANBRIC 560x200x274	U5 et U7	08/09/2011	08/09/2011	02/11/2015
P	RC 90	10,4	OPTIBRIC S25 500x250x274	U5	08/09/2011	08/09/2011	-

Les fiches d'identification des produits sont disponibles au secrétariat technique de la marque NF.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur. Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF 046.

Directeur Général
Julien NIZRI

Organisme certificateur : AFNOR Certification :

11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00

Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61

Secrétariat Technique : CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97

Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF

NF - BRIQUES DE TERRE CUITE

DECISION du 01/06/2010

RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE

n° 20 . 17 du 05/02/2020

La Société : BOUYER LEROUX

L'ETABLIERE

49280 LA SEGUINIERE

usine de : MABLY

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 771-1+A1 : 2015 sur les produits suivants, dans les conditions fixées par le Référentiel de Certification de la marque NF 046 :

Groupe	Caractéristiques mécaniques		Référence commerciale	Ligne de fabrication (si nécessaire)	Date d'admission à la marque NF	Date d'admission à l'option Thermique	Date d'admission à l'option Sismique
	Classification	f _t (MPa)					
			Marque "OPTI-SOLUTION"				
P	RC 70	8,8	OPTIBRIC PV 560x200x274	MAB 05	01/06/2010	15/01/2014	-
P	RC 70	8,8	OPTIBRIC PV3+ 560x200x274	MAB 05	12/12/2013	12/12/2013	16/01/2015
P	RC 70	8,8	OPTIBRIC PV 4G 560x200x274	MAB 05	16/01/2015	10/02/2015	10/12/2015
P	RC 70	8,8	OPTIBRIC PV Th 560x200x274	MAB 05	26/06/2015	26/06/2015	10/12/2015
P	RC 80	9,0	Monomur 37,5 275x375x219	MAB 05	01/06/2010	10/02/2015	-

Les fiches d'identification des produits sont disponibles au secrétariat technique de la marque NF.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur. Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF 046.